La Tourette
Commune associée à Ussel
Département de la Corrèze

ARRETE MUNICIPAL n° A20230427-192

Service	Affaires générales
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**CONCOURS DE BELOTE**	
Date	**Lundi 1er mai 2023 de 10 h 00 à 19 h 00**	
Lieu	**Salle polyvalente de La Tourette**	
Demandeur	**Madame Marie YGLESIAS –Présidente de l'association « Un Temps pour Soi »**	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° A 98-168 du 19 novembre 1998 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 14 avril 2023 par **Madame Marie YGLESIAS, présidente de l'association « Un Temps pour Soi »** ;

Arrête,

Article 1 : **Madame Marie YGLESIAS, présidente de l'association « Un Temps pour Soi » est autorisée à ouvrir une buvette de 3e catégorie le lundi 1er mai 2023 de 10 h 00 à 19 h 00 à la salle polyvalente de La Tourette.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- **Madame Marie YGLESIAS, présidente de l'association « Un Temps pour Soi ».**

Fait à Ussel, le 27 avril 2023.

COMMUNE D'USSEL (CORREZE) MAIRIE ANNEXE DE LA TOURETTE

Le Maire délégué de La Tourette,

Martine PANNETIER

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : 27 AVR. 2023
Notification le :